

Conseil communal du 11 mars 2022

Présents :

S. HOFFMANN, bourgmestre,
C. MOES, Ch. BOULANGER-HOFFMANN,
échevins ;

R. FRANK, D. FREYMAN, A. MOSEL-
KNEIP, A. PEREIRA TINOCO, G. ROBERT,
M. ROEMER, M. STEINBACH,
N. ZIGRAND, conseillers ;

D. JOST, secrétaire communal f.f.

Absents (excusés) :

F. BOHLER, J. CARELLI, J.-P. LICKES,
conseillers.

(Séance à huis clos)

Proposition pour la nomination d'un échevin

Madame Astrid Mosel-Kneip est proposée comme échevine pour achever le mandat devenu vacant suite au décès inopiné de Monsieur Manou Decker en date du 02.02.2022. La proposition est transmise au Ministère de l'Intérieur.

(Séance publique)

Aide humanitaire – Guerre en Ukraine – Résolution du conseil communal

Est arrêtée à l'unanimité des voix la résolution suivante :

1) Le conseil communal de Habscht condamne fermement les attaques et agressions contre l'Ukraine et sa population ainsi que les violations de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le conseil communal exige un arrêt immédiat des hostilités et actes de guerre, et exprime sa solidarité avec le peuple ukrainien et les collectivités en Ukraine ;

2) La commune de Habscht se dit prête à accueillir des réfugiés en provenance de l'Ukraine selon ses

moyens et disponibilités ;

3) Accorde un subside de 10.000€ pour le fonds de solidarité mis en place par Caritas Luxembourg.

Traversée de Hobscheid (CR 106) - Phase 2 – Vote du projet

Approbation unanime du projet au prix total de 9.361.039,84€ TTC (dont part communale de 7.262.658€ TTC et part État de 2.098.381,84€ TTC). La phase 2 concerne le réaménagement du CR106 sur la partie depuis la maison 13, rue de Kreuzerbuch (fin de la phase 1 achevée) jusqu'à l'habitation sise 65A, rue de Kreuzerbuch, y compris l'intersection avec le CR106B.

Pacte logement 2.0 – Approbation convention

La convention, ayant pour objet de préciser les modalités relatives à la mise à disposition du conseiller logement pour l'élaboration du programme d'action local logement prévu par la législation en la matière, est approuvée à l'unanimité.

Location de 16 appartements pour la relocation sociale – décision de principe

Décision de principe unanime de louer, une fois achevés, les 16 logements en voie de construction par l'association « Œuvres paroissiales Eischen » dans la Cité Bettenwiss à Eischen (4 résidences à 4 logements), en vue d'une relocation par l'administration communale à des personnes tierces, à titre de logements sociaux/ abordables.

Prix de l'énergie – subvention communale

Dans l'optique d'atténuer l'impact financier résultant de la hausse des prix de l'énergie et sur proposition du collègue échevinal, le conseil

communal arrête unanimement le règlement relatif à une « Prime énergie communale pour ménages à faible revenu » qui prévoit un doublement de la prime similaire introduite par l'État.

Conditions :

- être résident de la commune ;
- bénéficiaire de l'allocation de la prime de vie chère ou de la prime énergie étatique payées par le Fonds national de Solidarité.

Montant de la prime :

Composition communauté domestique/	Montant prime énergie communale
1 personne	200€
2 personnes	250€
3 personnes	300€
4 personnes	350€
à partir de 5 personnes	400€

Règlement communal sur les bâtisses, les voies publiques et les sites

Approbation unanime du règlement sur les bâtisses, adapté suite à la refonte générale du PAG.

Règlement des taxes – service de proximité pour personnes âgées et pour personnes à besoins spécifiques (service assuré par l'asbl Proactif)

Le règlement-taxe est approuvé à l'unanimité des voix. Ce règlement se réfère au service de proximité optimisé pour personnes âgées et à besoins spécifiques introduit depuis janvier 2022 (tarif horaire: 5€).

Jugendforum – Réservation de l'accès au terrain multisport à Eischen par tranches d'âges et extension des heures d'ouverture

Suite au projet « Jugendforum » et sur proposition de la commission de la jeunesse, l'accès au terrain multisport à Eischen (rue de la Gare, entre le hall sportif et le centre d'intervention) est

modifié à l'unanimité comme suit :

- priorité pour les personnes âgées de plus de 12 ans à partir de 17 heures en semaine et pendant les weekends ;

- prolongation des heures d'ouverture de 21 heures à 22 heures.

Création de postes étudiants - été 2022

Création unanime de 15 postes d'étudiants pour le service de la régie communale, répartis sur 3 périodes à 3 semaines et 5 étudiants par période, et de 2 postes pour les besoins du secrétariat communal, répartis sur 2 périodes à 4 semaines chacune.

Plan pluriannuel financier (PPF) années 2023 à 2025

Le plan pluriannuel 2023 à 2025 est présenté au conseil communal, conformément à la législation afférente.

Titres de recette

Signature de 24 titres de recette au montant total de 2.389.676,35€.

Informations par le collègue échevinal :

Le conseil communal est informé :

- de l'approbation de sa délibération du 8 juillet 2021 portant prolongation de la limitation de la vitesse maximale autorisée à 30km/h dans la rue Tresch à Hobscheid sur toute sa longueur par les Ministres de l'Intérieur et du Transport (approbations ministérielles reçues le 8 mars 2022) ;

- de l'approbation de ses délibérations respectives du 21 octobre 2021 par les Ministres de l'Intérieur et du Transport, portant :

- prolongation de la « Zone 30km/h » dans la rue Clairefontaine à



Eischen jusqu'à son intersection avec la rue d'accès vers les Cités Bettenwiss I et II ;

- limitation de la vitesse maximale autorisée à 30km/h sur toutes la voirie communale dans la localité d'Eischen (projet pilote), exceptées les rues déjà pourvues d'autres réglementations spécifiques (« Zone 30 », « Zones de rencontre/ résidentielle »), (approbations ministérielles reçues le 8 mars 2022).



- de l'organisation d'un « food-truck » dans les localités d'Eischen, Hobscheid et Septfontaines, en une première phase de test, suite à la demande des jeunes exprimée dans le cadre du projet « Jugendforum ».

Divers

Approbation unanime :

- du contrat de travail (prolongation) avec Monsieur Mathias Schneider comme accompagnateur de bus scolaire communal à Septfontaines ;

- de plusieurs conventions entre le syndicat intercommunal SICONA et de personnes privées concernant la mise à disposition de terrains privés pour la réalisation de mesures en matière de conservation/protection de la nature et leur cofinancement par l'administration communale ;

- de règlements temporaires de circulation.